



# DELIBERATION

Séance du 13/04/2023

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

## Date de convocation

07/04/2023

## Date d'affichage

07/04/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

19/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

### Étaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme PAILLIOT Sandrine

### Procuration(s) :

Mme LAMBERT Pascale donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal, Mme RAGUET Sandrine donne pouvoir à Mme LARCHER Mireille

### Étai(ent) absent(s) :

### Étai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme LAMBERT Pascale, M. METZ Christophe, Mme RAGUET Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance :

## 2023-36 : BUDGET PRIMITIF 2023 - COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vote le budget primitif Commune 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 596 291,10 € pour la section de fonctionnement et de 2 219 107,99 € pour la section d'investissement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à FROMELENNES  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

